



Expulsion suite Achat immo Enchères

Par **MarieMelchior**, le **29/03/2016** à **13:25**

Bonjour,

Déclarés adjudicataires le 9 mars dernier, délai pour surenchérir passé. Emoluments et avocats payé, frais de publicité et autres payés, versement des 10% encaissé...

Nous sommes dans l'attente du versement de notre banque d'une partie du prix dans 8 à 10 jours.

L'avocat ayant remporté l'enchère ne nous envoie qu'au compte goutte certaines pièces. Il ne répond pas à nos interrogations mail ou si téléphone, il répond avec assurance, je pense pas que ce soit nécessaire cela va tout compliquer...

Nos questions : L'ancien proprio a eut ordre d'être expulsé à la date de l'adjudication. Il est toujours dans les lieux et nous a dit ne pas vouloir parler avec nous et que nous nous verrons à la signature de l'acte de vente définitif chez le notaire dans 3 mois. Il est persuadé que cela se passe comme une vente traditionnelle ou il se moque de nous. Depuis l'adjudication je veux mettre les démarches pour l'expulsion en route, avec indemnités d'occupation.

Mon avocat ne connaît aucune réponse car c'est sa première vente aux enchères, mais il ne va même pas chercher l'info et ne cherche pas à mettre en place ce qu'il faut.

Nous voulons savoir, s'il faut aller voir un huissier, le tribunal, le préfet, écrire, appeler, laisser faire notre avocat et lui faire confiance malgré nos 3 relances ???

Quelle est la solution la plus adaptée à avoir des dédommagement d'occupation, ca nous payons déjà dans quelques jours notre crédit, et à voir sortir l'occupant, quelle est la solution pour bloquer immédiatement les sommes dues à venir sur les sommes que l'on va verser

En vous remerciant

Par **Tisuisse**, le **29/03/2016** à **14:42**

Bonjour,

Déjà, vous allez voir votre notaire et savoir ce qu'il en pense. Ensuite, direction le bâtonnier, patron des avocats, au greffe de votre tribunal pour avoir son avis, tant sur la procédure que sur l'inertie de votre avocat. Après, vous aviserez de la meilleure démarche à entreprendre.

Par **MarieMelchior**, le **29/03/2016** à **16:03**

Merci de cette promptitude, mais je ne comprends pas pourquoi mon notaire... car c'est une vente aux enchères judiciaires et non notariale... Je n'ai aucun notaire pour cette vente...
Merci... Les émoluments ont été versé à un avocat...

Par **Tisuisse**, le **29/03/2016** à **18:30**

Et qui peut vous renseigner en matière de vente de bien immobilier si ce n'est le notaire ?